

Demande d'autorisation/d'annulation – page de signature

- Demandez au contribuable ou au représentant légal de signer et dater cette page
- Conservez une copie de la page signée et datée dans vos dossiers pendant six ans à compter de la date à laquelle cette information est transmise à l'ARC.
N'envoyez pas la page de signature par courrier ou par fax, à moins d'y être invité.

Information du représentant

ID Rep 	Prénom : 	Nom :
ID Groupe 	Nom de groupe : 	
Numéro d'entreprise (NE) 122250426	Nom de l'entreprise : Fédération de l'UPA de la Montérégie	

Information du contribuable

NAS, NIT ou NII 999 999 999	Prénom : JUAN	Nom : SANCHEZ
---	---	---

Information de l'autorisation

Niveau d'autorisation : Niveau 2
Date d'expiration :

Information de l'annulation

☐ Annuler tous les représentants		
☐ Annuler un représentant spécifique		
ID Rep 	Prénom : 	Nom :
ID Groupe 		
Numéro d'entreprise (NE) 	Nom de l'entreprise : 	

Information pour la signature

☐ Signature du représentant légal	Indiquer dans l'ordre le prénom et le nom du contribuable.
Nom du contribuable ou représentant légal JUAN SANCHEZ	

Certification

En signant et en datant cette page, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada à interagir avec et/ou à annuler les représentants mentionnés ci-dessus.

Signature : ☒	Le contribuable doit signer le document.
Signature du contribuable ou représentant légal	
Date : 	Ne pas inscrire de date.

Demande d'autorisation/d'annulation – page de signature

- Demandez au contribuable ou au représentant légal de signer et dater cette page
- Conservez une copie de la page signée et datée dans vos dossiers pendant six ans à compter de la date à laquelle cette information est transmise à l'ARC.
N'envoyez pas la page de signature par courrier ou par fax, à moins d'y être invité.

Information du représentant

ID Rep 	Prénom : _____	Nom : _____
ID Groupe 	Nom de groupe : _____	
Numéro d'entreprise (NE) 122250426	Nom de l'entreprise : _____ Fédération de l'UPA de la Montérégie	

Information du contribuable

NAS, NIT ou NII	Prénom : _____	Nom : _____
--------------------------------------	----------------	-------------

Information de l'autorisation

Niveau d'autorisation :	Niveau 2
Date d'expiration :	

Information de l'annulation

☐ Annuler tous les représentants		
☐ Annuler un représentant spécifique		
ID Rep 	Prénom : _____	Nom : _____
ID Groupe 		
Numéro d'entreprise (NE) 	Nom de l'entreprise : _____	

Information pour la signature

☐ Signature du représentant légal
Nom du contribuable ou représentant légal

Certification

En signant et en datant cette page, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada à interagir avec et/ou à annuler les représentants mentionnés ci-dessus.

Signature : X _____	Signature du contribuable ou représentant légal
Date : _____	

Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui désire donner une autorisation ou une procuration à une personne désignée pour lui donner accès aux renseignements ou aux documents confidentiels que Revenu Québec détient à son sujet ou lui permettre d'agir en son nom auprès de Revenu Québec.

Avant de remplir ce formulaire, **lisez attentivement** les renseignements généraux à la page 4. Veuillez écrire en majuscules.

Vous pouvez utiliser la version PDF remplitable à l'écran de ce formulaire, accessible dans notre site Internet, à revenuquebec.ca.

Envoyez ce formulaire dûment rempli et signé à l'une des adresses ci-dessous. **Les photocopies ne sont pas acceptées.**

3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5

C. P. 3000, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A4

Notez que ce formulaire ne peut pas être utilisé pour effectuer un changement d'adresse. Dans un tel cas, utilisez nos services en ligne ou le Service québécois de changement d'adresse.

1 Renseignements sur la personne au sujet de laquelle Revenu Québec détient des renseignements ou des documents confidentiels (Remplissez seulement les lignes appropriées, selon qu'il s'agit d'un particulier, d'une fiducie ou d'une entreprise.)

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Numéro d'assurance sociale (NAS)	
1		1a		1b	
2	1. ☐ M. 2. ☐ Mme				
Nom de famille		Prénom			
2a			2b		
ou Nom de l'entreprise ou de la fiducie, selon le cas					
3					
App. ou bureau		Numéro		Rue, case postale	
4a		4b		4c	
Ville, village ou municipalité				Province	Code postal
5a		5b		5c	
Ind. rég. Téléphone		Poste			
5d					

2 Renseignements sur la personne désignée (Remplissez seulement les lignes appropriées. Si la personne désignée est une fiducie ou une entreprise, ne remplissez pas les lignes 12 à 12b; remplissez plutôt les lignes 13 à 13b.)

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		3 derniers chiffres du NAS	
10	1 1 4 3 2 4 3 4 5 0	10a	1 0 0 6 1 7 7 9 2 8	10b	
12	1. ☐ M. 2. ☐ Mme				
Nom de famille		Prénom			
12a			12b		
ou Nom de l'entreprise ou de la fiducie, selon le cas					
13	F é d é r a t i o n d e l ' U P A d e l a M o n t r é g i e				
Nom de la personne, au sein de l'entreprise ou de la fiducie, avec qui nous pouvons communiquer pour obtenir de l'information					
Nom de famille		Prénom			
13a			13b		
Adresse de la personne désignée					
App. ou bureau		Numéro		Rue, case postale	
14a		14b	6	14c	r u e d u M o u l i n
Ville, village ou municipalité				Province	Code postal
15a	S a i n t - R é m i	15b	Q C	15c	J O L 2 L 0
Ind. rég. Téléphone		Poste			
15d	4 5 0 4 5 4 5 1 1 5				

Numéro de représentant professionnel, si la personne désignée détient un tel numéro attribué par Revenu Québec. Assurez-vous d'avoir rempli la ligne 10 ou 10a.

Numéro de représentant professionnel
16 A 9 8 2 4 0 1

Réservé à Revenu Québec



14A0 ZZ 49526548

3 Renseignements ou documents visés et périodes, années d'imposition ou exercices financiers visés

Si l'autorisation ou la procuration vise les renseignements relatifs à la **pension alimentaire**, vous devez remplir la partie 3.2.1, même si vous donnez une autorisation ou une procuration à portée générale ou à portée restreinte.

Si l'autorisation ou la procuration vise les renseignements relatifs au **programme Allocation-logement**, vous devez cocher la case 23 à la partie 3.2, même si vous donnez une autorisation ou une procuration à portée générale.

3.1 Autorisation ou procuration à portée générale

- 21 ☒ Cette autorisation ou procuration vise tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la personne pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la Loi sur la taxe d'accise, **sauf** les renseignements relatifs à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ou au programme Allocation-logement.

3.2 Autorisation ou procuration à portée restreinte

3.2.1 Autorisation ou procuration relative aux dossiers de pension alimentaire

Cette autorisation ou procuration relative aux dossiers de pension alimentaire vise **uniquement** les dossiers en vigueur.

Cochez la case 22 et inscrivez aux lignes 22a à 22d, le ou les numéros de dossiers visés. Si vous cochez la case 22 seulement, Revenu Québec considérera que tous les dossiers de pension alimentaire en vigueur sont visés.

- 22 ☐ La pension alimentaire
- | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 22a Dossier | 22b Dossier | 22c Dossier | 22d Dossier |
| 9 0 | 9 0 | 9 0 | 9 0 |

3.2.2 Autorisation ou procuration autre que celles relatives à la pension alimentaire

Cochez la ou les cases correspondant aux éléments auxquels se rapportent les renseignements ou les documents visés par l'autorisation ou la procuration, et apportez les précisions demandées aux endroits appropriés. Inscrivez, pour chacune des cases 31 à 37 que vous cochez, le ou les numéros de dossier concernés. Si vous n'inscrivez aucun numéro relativement à une case cochée, Revenu Québec considérera que tous les dossiers liés à cet élément sont visés.

- 23 ☐ L'allocation-logement
- 24 ☐ La ou les déclarations de revenus des particuliers
- 25 ☐ La ou les déclarations de revenus des sociétés
- 26 ☐ La ou les déclarations de revenus des fiducies
- 27 ☐ Les versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés
- 28 ☐ Le crédit d'impôt pour solidarité
- 29 ☐ Les déclarations de droits sur les licences
- 30 ☐ La demande d'inscription aux fichiers de la TPS, de la TVQ, des retenues à la source ou de l'impôt des sociétés
- 31 ☐ Les dossiers relatifs à la facturation obligatoire : 31a 31b 31c
- 32 ☐ Les déclarations de TPS/TVH et de TVQ¹ en tant qu'entreprise : 32a 32b 32c
- 33 ☐ Les déclarations de taxe sur les carburants : 33a 33b 33c
- 34 ☐ Les déclarations d'impôt sur le tabac : 34a 34b 34c
- 35 ☐ Les retenues et les cotisations à titre d'employeur : 35a R S 35b R S 35c R S
- 37 ☐ Les retenues de pension alimentaire à titre d'employeur : 37a R S 37b R S 37c R S
- 38 ☐ La ou les déclarations relatives à l'impôt minier
- 45 ☐ Le ou les renseignements ou documents suivants :

1. Les taxes suivantes sont prévues dans la Loi sur la taxe de vente du Québec : la taxe de vente du Québec, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, la taxe sur les primes d'assurance, la taxe sur le pari mutuel, la taxe sur l'hébergement et le droit spécifique sur les pneus neufs.



3.3 Périodes, années d'imposition ou exercices financiers visés

Remplissez les lignes appropriées, selon les périodes, les années d'imposition ou les exercices financiers auxquels s'applique l'autorisation ou la procuration.

47 ☒ Toutes les périodes, les années d'imposition et les exercices financiers (passés, courants et futurs)

ou

48 Années d'imposition 48a _____ 48b _____ 48c _____ et 48d ☐ années d'imposition suivantes

49 Du 49a _____ au 49b _____ et 49c ☐ périodes ou exercices financiers suivants

A M J A M J

4 Autorisation ou procuration

Remplissez les lignes appropriées, selon qu'il s'agit d'une autorisation ou d'une procuration. Voyez les renseignements à la page 4.

50 ☐ **Autorisation**

Prénom Nom de famille

Moi, 50a _____ 50b _____

(en majuscules) (en majuscules)

j'autorise Revenu Québec à communiquer à la personne désignée dont le nom figure à la partie 2 (lignes 12a et 12b ou ligne 13) les renseignements ou les documents visés à la partie 3.

ou

51 ☒ **Procuration**

Prénom Nom de famille

Moi, 51a _____ 51b _____

(en majuscules) (en majuscules)

j'autorise la personne désignée dont le nom figure à la partie 2 (lignes 12a et 12b ou ligne 13) à représenter la personne dont le nom figure à la partie 1 auprès de Revenu Québec. À ce titre, cette personne désignée aura le pouvoir de lui fournir et de modifier, pour elle et en son nom, tout renseignement ou document visé à la partie 3. Elle aura aussi le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne de tels renseignements ou de tels documents. J'autorise également Revenu Québec à lui communiquer les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de son mandat.

Cette autorisation ou cette procuration prendra effet à la date de la signature indiquée à la partie 5 et restera valide pour une durée indéterminée **ou** jusqu'au

52 _____, à moins que la personne dont le nom figure à la partie 1, son représentant légal ou son représentant autorisé ne la révoque.

A M J

5 Signature (le signataire ne peut pas être la personne désignée)

70 **X** _____ 71 _____ 72 _____

Signature du particulier ou du représentant légal ou autorisé Fonction du représentant légal ou autorisé (s'il y a lieu) Date

A M J



14A2 ZZ 49526550

Renseignements généraux

Partie 1 Renseignements sur la personne au sujet de laquelle Revenu Québec détient des renseignements ou des documents confidentiels

On entend par *la personne* la personne au sujet de laquelle Revenu Québec détient des renseignements ou des documents confidentiels. Cette personne peut être un particulier, une personne décédée, un particulier en affaires, une société, une société de personnes, une fiducie ou un organisme.

Partie 2 Renseignements sur la personne désignée

La partie 2 sert à fournir les renseignements sur la personne désignée à qui une autorisation ou une procuration est donnée (voyez, dans les renseignements concernant la partie 4, les précisions relatives à l'**autorisation** ou à la **procuration**).

On entend par *personne désignée* un particulier (par exemple, un conjoint) ou une entreprise (par exemple, un cabinet comptable). Si la personne désignée est une entreprise ou une fiducie, il est important d'inscrire aux lignes 13a et 13b les nom et prénom d'une personne, au sein de l'entreprise ou de la fiducie, avec qui nous pouvons communiquer pour obtenir de l'information.

Si la personne désignée est un représentant professionnel, celle-ci peut accéder en ligne au dossier de la personne. Vous devez, dans ce cas, inscrire à la ligne 16 le numéro de représentant professionnel (une lettre suivie de 6 chiffres) qui lui a été attribué par Revenu Québec et vous assurer que son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou son numéro d'identification est inscrit à la ligne 10 ou 10a, selon le cas. Si vous ne connaissez pas son numéro de représentant professionnel, adressez-vous directement à elle.

Partie 3 Renseignements ou documents visés et périodes, années d'imposition ou exercices financiers visés

Si la personne désire donner une autorisation ou une procuration à portée **générale**, cochez la case 21 à la partie 3.1, puis passez à la partie 3.3.

Toutefois, si l'autorisation ou la procuration vise également les renseignements ou les documents relatifs à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, remplissez la partie 3.2.1 avant de passer à la partie 3.3.

De plus, si l'autorisation ou la procuration vise également les renseignements ou les documents relatifs au programme Allocation-logement, cochez la case 23 à la partie 3.2.2 avant de passer à la partie 3.3.

Si la personne désire donner une autorisation ou une procuration à portée **restreinte**, cochez une ou plusieurs cases à la partie 3.2.2 et inscrivez les renseignements demandés, s'il y a lieu.

Les périodes, les années d'imposition ou les exercices financiers visés par l'autorisation ou la procuration doivent être précisés à la partie 3.3. Il peut s'agir d'une ou de plusieurs périodes, d'une ou plusieurs années d'imposition ou d'un ou plusieurs exercices financiers, qu'ils soient passés, courants ou futurs.

Pension alimentaire

Si vous remplissez la partie 3.2.1, vous devez indiquer les dossiers visés par l'autorisation ou la procuration et fournir les renseignements sur les années d'imposition visées à la partie 3.3.

Notez que l'autorisation ou la procuration vise **uniquement** les dossiers de pension alimentaire **en vigueur au moment de la signature**. Si un dossier entre en vigueur après cette date, un nouveau formulaire devra être rempli relativement à ce nouveau dossier.

Partie 4 Autorisation ou procuration

Remplissez la partie 4.1 ou 4.2, selon qu'il s'agit d'une autorisation ou d'une procuration.

L'**autorisation** permet à la personne désignée de prendre connaissance des renseignements confidentiels que Revenu Québec détient au sujet de la personne et de consulter les documents confidentiels qui la concernent, selon les choix effectués à la partie 3.

La **procuration** permet à la personne désignée non seulement de prendre connaissance de ces renseignements et de consulter ces documents, mais aussi d'agir au nom de la personne auprès de Revenu Québec. La personne désignée pourra, par

exemple, participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne ces renseignements ou ces documents ou demander que des modifications soient apportées au dossier fiscal de la personne.

Notez que l'autorisation ou la procuration n'est plus valide si la personne est reconnue inapte par la Cour supérieure du Québec ou si elle décède. Si elle est reconnue inapte, son représentant légal ou autorisé pourra désigner une autre personne ou la même pour agir en son nom.

Partie 5 Signature

La partie « Signature » doit être remplie, sans quoi le formulaire sera retourné à la personne.

Si la personne est un particulier, cette partie doit être signée par le particulier lui-même ou par son **représentant légal ou autorisé**. Celui-ci peut être un tuteur, un curateur, un mandataire désigné dans un mandat en cas d'incapacité homologué par la cour, un liquidateur de succession, un fiduciaire ou une personne dûment autorisée aux termes d'une procuration. Le représentant légal ou autorisé devra fournir les documents attestant qu'il est autorisé à signer et transmettre à Revenu Québec le formulaire *Transmission de renseignements sur le représentant* (LM-14).

Si la personne est une fiducie, cette partie doit être signée par un fiduciaire.

Si la personne est une entreprise, cette partie doit être signée par un **représentant autorisé**. Dans le cas d'un particulier en affaires, il s'agit du particulier. Dans le cas d'une société, il s'agit de l'un des dirigeants (le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier). Enfin, dans le cas d'une société de personnes, il s'agit de l'un des associés. Toutefois, notez que le représentant autorisé peut être toute autre personne qui fournit les documents attestant qu'elle est autorisée à signer au nom de l'entreprise.

Notez que, dans le cas d'une société, pour que la personne désignée puisse signer au nom de la société une déclaration, un certificat ou tout autre document produit par la société aux termes d'une loi fiscale ou des règlements adoptés en vertu d'une telle loi, dans le cadre de l'exécution de son mandat, elle doit y être autorisée par une résolution du conseil d'administration de la société ou aux termes d'une convention unanime des actionnaires.

L'autorisation ou la procuration prendra effet à la date de la signature, et restera valide pour une **période indéterminée**, sauf si vous inscrivez la date de fin de sa période de validité à la ligne 52. Vous n'aurez pas à remplir un nouveau formulaire pour les années futures si aucune date de fin de la période de validité n'est inscrite dans le présent formulaire et qu'il n'y a aucun changement à apporter aux renseignements fournis.

Si la personne désignée refuse de représenter la personne, elle doit en aviser Revenu Québec par écrit. De plus, une personne désignée ne peut en aucun cas donner à une autre personne l'autorisation ou la procuration qu'elle a reçue.

Annexes

Vous devez joindre, s'il y a lieu, des feuilles contenant les informations que vous devez transmettre à Revenu Québec et que vous ne pouvez pas inscrire à l'une des lignes du présent formulaire. Assurez-vous d'indiquer clairement sur chaque annexe à quelle partie du formulaire elle se rattache ou de quelle information il est question.

Si le formulaire doit être signé par plus d'un représentant légal ou autorisé, vous devez joindre une annexe contenant le nom, la signature et la fonction de chacun des représentants ainsi que la date de la signature.

Révocation

Il est de la responsabilité de la personne qui a autorisé la communication de renseignements ou de documents ou qui a donné la procuration de révoquer l'autorisation ou la procuration donnée si elle-même, son représentant légal ou son représentant autorisé juge qu'elle ne s'applique plus. Pour ce faire, la personne doit remplir et transmettre à Revenu Québec le formulaire *Révocation d'une autorisation relative à la communication de renseignements ou d'une procuration* (MR-69.R). Si des procurations ou des autorisations ont été données à des personnes différentes, un formulaire distinct doit être utilisé pour chacune d'entre elles. Notez qu'une révocation peut aussi être verbale et immédiate. Dans ce cas, communiquez avec nous. Nous pourrions néanmoins demander une confirmation écrite.



14A3 ZZ 49526551